

de la commune d'ORDAN-LARROQUE (Gers)
Séance du 5 novembre 2025

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	13	9

Date de la convocation
29 OCT. 2025

Date d'affichage
29 OCT. 2025

Objet de la Délibération

L'an deux mille vingt-cinq et le 5 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'ORDAN-LARROQUE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Mme Marie-Line EVERLET, Maire.

Présents : Mme Patricia BRUNET POTENTI, M Helder DA CRUZ, Mme Maryse DARNAUD, M Cédric FONTAN, Mme Estelle GOURIER, Mme Martine GOUZENNE, M Jean-Claude LE MAIRE, Mme Marie-Hélène LEMAITRE,

Absents excusés : M. Jean-Paul BERGES, M Fabien DUPRONT, M Olivier JAQUEMET pouvoir Patricia BRUNET POTENTI, M Vanneck GASPARINI,

Secrétaire de séance : Mme Maryse DARNAUD

OBJET : Attribution subvention exceptionnelle à l'association « CLV »

Madame le Maire rappelle que l'association « Culture et Loisirs au Village » a organisé cette année la fête annuelle du village.

Considérant le courrier des co-présidents de l'association en date du 20 septembre 2025 sollicitant le versement de la subvention exceptionnelle pour combler en partie le déséquilibre financier de l'activité « Fête » 2025.

Afin de ne pas pénaliser cette association, il est proposé de verser à titre exceptionnel une subvention de 1000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention exceptionnelle de 1000€ à l'association CLV.

Pour extrait certifié conforme.

Acte rendu exécutoire

publication

du _____

Le Maire

Marie-Line EVERLET

